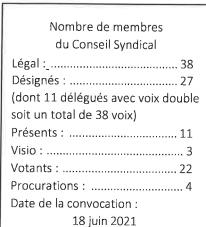
REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07





SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 juin 2021

Délibération 2021-23

OBJET: Autorisation de signature – Convention avec la Ville d'Antibes pour la mise à disposition gratuite de la plateforme de compostage des Semboules

Le 25 juin 2021 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents:

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Daniel LEBLAY, délégué au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse:

Procurations:

Christophe FONCK donne procuration à Marion MUSSO; Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO; Jean-Pierre DERMIT donne procuration à Anne Marie BOUSQUET; Philippe DELEAN donne procuration à Eric MELE

Membres excusés:

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOUI, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ; Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20210625-2021-23-DE Date de télétransmission : 25/06/2021 Date de réception préfecture : 25/06/2021 Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ; Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations. Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Anne Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par convention du 9 septembre 2011, la Commune d'Antibes, propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée EV 0019 d'une superficie de 689 m², sise Boulevard André Breton à Antibes (06600), a mis gratuitement ce terrain à la disposition d'UNIVALOM pour la création et l'aménagement d'une aire de compostage pour les seuls habitants du quartier des Semboules.

Après une phase de définition du fonctionnement et de construction du site, cette plateforme a finalement été inaugurée et ouverte au public le 30 avril 2015. Elle se décompose en trois zones : un lieu d'accueil du public, un local de formation, et un lieu dédié à la maturation et au stockage du compost obtenu.

Le dispositif du site a été complété par des points d'apports volontaire permettant de trier les emballages (papiers, plastiques et verre) ainsi que des vêtements. Il est également possible d'y déposer durant les jours d'ouverture les bouchons en liège et le tout petit électroménager.

Véritable vitrine d'UNIVALOM pour le compostage et le tri des déchets, de nombreuses formations ont été réalisées sur le site depuis son ouverture avec les scolaires et les usagers adultes. Des évènements spécifiques y sont également organisés chaque année ; la semaine du Compostage (en avril), la Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD), etc...

Tous les samedis, UNIVALOM assure également une permanence pour l'information et la sensibilisation du public.

Depuis la mise en place de la distribution gratuite aux usagers de composteurs individuels en contrepartie de la réalisation d'une formation au compostage, action globale sur tout le territoire du Pôle métropolitain CAP AZUR, les maîtres composteurs d'UNIVALOM réalisent des sessions de formations toutes les 2 semaines

Cette convention, d'une durée initiale de 10 ans, arrive à échéance le 8 septembre 2021 et il convient donc de la renouveler.

UNIVALOM ayant sollicité la reconduction de la Convention, la Ville d'Antibes consent à renouveler cette convention gratuitement pour une durée de 5 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 18 juin 2021.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité syndical, A, l'unanimité

• AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes afférents à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Valorisation

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20210625-2021-23-DE Date de télétransmission : 25/06/2021 Date de réception préfecture : 25/06/2021